



Vente d'un bien immobilier reçu en héritage

Par **RENARD**, le **12/01/2008** à **09:28**

Bonjour Madame, Monsieur.

Je suis héritier avec un frère d'un bien immobilier, sis dans la région parisienne. nous avons convenu, verbalement, de vendre ce bien (voué à la démolition) à un promoteur désireux de construire un immeuble.

le moment venu, chez le notaire, mon frère pour des raisons personnelles refuse de signer. Pouvez me dire les possibilités juridiques dont je dispose pour malgré tout réaliser cette vente.

Je vous remercie par avance de vos conseils.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Henri RENARD